

DOSSIER

RÉUNIONNAIS SOLIDAIRES



Remise du Label Européen
de Convivialité et de Solidarité
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA RÉUNION

Comme le disait déjà si bien l'Abbé Pierre,
« *Ce n'est pas à nos gouvernements de nous dire comment être
solidaires. C'est à nous de leur montrer la société que nous
voulons* ».

LUNDI 18 AVRIL 2016

ESPACE REYDELLET

Le Département aux côtés des Réunionnais



Le mot de la Présidente

NOTES

C'est un honneur pour le Département de La Réunion de recevoir ce jour le Label Européen de convivialité et de Solidarité, des mains de Monsieur Atanase PERIFAN, Président de la Fédération Européenne des solidarités de proximité, et fondateur de la Fête des voisins.

Dans un monde de plus en plus fragilisé par les crises économique, sociale et même sociétale, il revient aux élus et aux citoyens responsables de replacer leurs valeurs au cœur des actions.

Les valeurs, ce sont évidemment d'abord les valeurs républicaines, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité.

Au Département, chacune des politiques, chacun des dispositifs, peuvent se lire à travers le prisme de la Solidarité.

La solidarité sociale, d'abord, envers les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes, les familles modestes....

La solidarité territoriale, également, avec l'accent mis sur les Hauts, cinquième micro-région de notre île, trop souvent oubliée des politiques publiques.

Enfin, la solidarité économique, en pensant les dispositifs de telle manière qu'ils puissent aussi servir de soutien aux petites et moyennes entreprises de notre territoire.

Nous générons ainsi un cercle vertueux qui permet à la solidarité de créer de nouvelles solidarités.

Les Réunionnais ont, depuis toujours, montré la société qu'ils voulaient ; les solidarités, notamment intrafamiliales sur lesquelles ils bâtissaient leur vivre-ensemble.

Le Département a certes insufflé de nouvelles dynamiques de solidarité, mais il a aussi et surtout tout mis en œuvre pour accentuer les solidarités déjà existantes, les renforcer et les pérenniser. A l'échelle d'une famille, d'une cité, d'un quartier, d'une commune, des solidarités quotidiennes se font jour ou continuent à exister.

Ces actions amorcent effectivement de grands changements. Elles contribuent à bâtir La Réunion de demain, une Réunion toujours solidaire. Mais elles contribuent aussi à faire émerger le Réunionnais responsable : le citoyen acteur de sa vie, qui est aussi le citoyen s'impliquant dans la société pour permettre à chacun de trouver les clés de son épanouissement.

Nassimah Zindas

LABEL EUROPEEN

de Convivialité
et de Solidarité

NOTES

QUELS SONT LES CRITERES ?

Les critères pour recevoir cette distinction Européenne sont le dynamisme des collectivités, des associations mais aussi leurs soutiens dans les actions de cohésion sociale et de proximité.

QUI REMET CE LABEL EUROPEEN ?



Le Président de La Fédération Européenne des Solidarités de Proximité, Atanase PERIFAN.

Partout en Europe un même constat inquiétant, celui du délitement des liens sociaux et de la

montée de l'isolement, le chacun pour soi. Face à ce constat, la société présente les valeurs de citoyenneté, de fraternité, de convivialité, de tolérance et d'entraide comme essentielles. Mais trop souvent, ces notions restent dans le domaine abstrait.

La FESP a choisi de promouvoir les solidarités de proximité, ces liens informels que tous et chacun peut créer et développer dans son quartier au quotidien et qui répondent à la nécessité d'ancrer durablement ces valeurs dans la société européenne. Cette idée de force et son application, permettent aussi de générer de la cohésion sociale entre les citoyens européens qui viennent d'horizons sociaux-culturels différents.

« Parce que les solidarités de proximité supposent une prise de conscience collective de ce que seulement quelques minutes d'attention à l'autre peuvent changer beaucoup, une véritable pédagogie de la solidarité doit être pensée, appliquée, développée et diffusée afin de s'inscrire dans le quotidien de chaque citoyen. »

RÉUNIONNAIS SOLIDAIRES

L'ACTION SOLIDAIRE

du Département
de La Réunion



NOTES

UN CONTEXTE SOCIAL DIFFICILE ET DÉGRADÉ

Le contexte social actuel est perçu comme étant très difficile par une majorité de Réunionnais. Les récents événements ont accentué l'idée que le lien social est en train de se déliter à tel point que cela pourrait mettre en cause notre pacte républicain. Pour chacun d'entre nous, l'urgence à agir et à modifier le cap est devenu comme une évidence.

Cette situation difficile, l'indifférence et le repli sur soi progressent. L'individualisme et l'isolement fragilisent le lien social. Le fonctionnement classique des politiques publiques dans un rapport descendant dans l'action atteint ses limites et peut renvoyer le citoyen à une situation passive.

La thématique du lien social est plus que jamais d'actualité et les citoyens sont particulièrement en attente pour devenir les acteurs d'une société plus apaisée. Le lien social par la solidarité doit reposer sur trois piliers complémen-

taires : les institutions, la famille et le voisinage.

LE DÉPARTEMENT, UN ACTEUR ESSENTIEL DANS LA SOLIDARITÉ

Au Département de La Réunion, chacune des politiques, chacun des dispositifs se lisent à travers le prisme de la Solidarité.

SOLIDARITÉ SOCIALE

Une politique dynamique pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des personnes âgées et handicapées

► ACCÈS AU DROIT À LA SANTÉ

Dispositif novateur au niveau national, le Chèque Santé a été mis en place par le Département en 2007.



Objectif : permettre aux personnes âgées aux revenus modestes, mais ne bénéficiant pas de la CMU-C, d'acquiescer une couverture maladie via une complémentaire santé.

handicap, le Département de La Réunion a initié, depuis 2003, ce dispositif novateur.

NOTES

► PASS TRANSPORT



Afin de favoriser la mobilité des personnes porteuses de handicap, le Département de La Réunion a mis en place, en 2006, ce dispositif.

Objectif : faciliter les déplacements dans la vie quotidienne et favoriser l'autonomie (courses, docteurs, loisirs...)

► PASS LOISIRS

Afin de favoriser l'accès aux loisirs des personnes porteuses de



Objectif : permettre de pratiquer au quotidien des activités sportives, culturelles ou de loisirs.

► ACCUEIL DE JOUR ET ACCUEIL TEMPORAIRE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Accueillir pour une ou plusieurs journées ou demi-journées par semaine, des personnes âgées vivant à leur domicile, dans des locaux dédiés à cet accueil.

Lorsque l'accueil de jour s'adresse à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, il a comme objectifs principaux de préserver, maintenir voire restaurer l'autono-



mie des personnes atteintes de troubles cognitifs et de permettre une poursuite de leur vie à domicile dans les meilleures conditions possibles, tant pour eux que pour leurs aidants.

▶ MAISONS D'ACCUEILLANTS FAMILIAUX



C'est un regroupement d'accueillants familiaux agréés par le Département, et salariés par une personne morale privée ou publique ou une association regroupant des accueillants familiaux, un mode d'accueil intermédiaire entre le domicile et l'établissement, un cadre de vie sécurisant et chaleureux, le bien Vivre Réunionnais

Les objectifs :

- ▶ répondre aux situations d'urgence en réservant certaines capacités de ces MAF à l'accueil temporaire ou d'urgence (sorties d'hospitalisation, de centre rééducation...);
- ▶ accroître les capacités d'accueil à dimension humaine;
- ▶ lutter contre l'isolement de personnes âgées;

- ▶ compléter le dispositif en faveur des aidants familiaux;
- ▶ créer des emplois d'accueillants familiaux par la délivrance d'un agrément à des personnes ayant des qualités humaines et relationnelles,
- ▶ insérer professionnellement de jeunes Réunionnais pour faciliter la transmission de savoirs et le maintien du lien intergénérationnel,
- ▶ consolider la réponse apportée aux aidants pour leur permettre de souffler quelques heures ou quelques jours et garantir un « droit » au répit.

NOTES





NOTES

Une politique de soutien des aidants familiaux, acteurs invisibles qui sont confrontés à des difficultés (absence de temps de répit, isolement, besoin de connaissances techniques) pouvant mener à des situations d'épuisement voire de maltraitance

► RÉPIT & REPOS - PRIX TERRITORIA D'ARGENT 2014 DÉCERNÉ À LA COLLECTIVITÉ EN 2014

« Le droit au répit est le besoin légitime qui reconnaît, à la personne en situation de handicap et à son entourage, la possibilité de souffler moralement et physiquement ». La Réunion compte plus de 50 000 aidants familiaux.

Porté par le GIP SAP, ce dispositif offre une palette de services aux aidants familiaux afin de les soulager et de leur permettre de « souffler » au quotidien.



► BOURSE D'HEURES D'ACCOMPAGNEMENT

Service de remplacement à domicile effectué par des professionnels de l'aide à domicile.

► SÉJOURS « GRAND'R »

Des séjours de 2 ou 3 jours au Village Corail à Saint-Gilles, au Village des Sources à Cilaos et à la Kaz Grand'R à l'Entre-deux

► CAFÉ DES AIDANTS

Pour partager ses souffrances et ses expériences avec d'autres aidants tout en étant accompagnés par des psychologues. Un Café à Saint-Denis (Espace Reydellet) et l'autre à l'Entre-deux (Kaz Grand'R)

Une politique menée auprès de jeunes enfants pour rendre la culture et les loisirs accessibles à tous

► OPÉRATION PREMIÈRES PAGES

Cette démarche encourage l'accès des enfants au livre, à la lecture et à la culture et contribue



à les emmener sur la voie de la réussite. Cette opération permet de répondre à trois des politiques publiques de la Collectivité : l'éducation, la famille et la culture. L'intérêt de la mise en place de cet événement à La Réunion la prévention de l'illettrisme, très fort dans l'île avec près de 110 000 Réunionnais concernés.

► AU BONHEUR DES ENFANTS

Pour que tout le monde puisse profiter de ce moment magique de l'année, le Département ouvre les portes du Jardin de l'État pour le plus grand bonheur des enfants au mois de décembre. Le Jardin de l'Etat se transforme en parc d'animations gratuites avec jeux, ateliers ludiques et pédagogiques et spectacles sons et lumières.

Une politique solidaire entre les îles de l'océan Indien

► MAISON DES PARENTS, FAMILLE D'ACCUEILLANTS D'ENFANTS MALADES

VENANT DES AUTRES ÎLES DE L'OCÉAN INDIEN ET ASSOCIATION « LE SOURIRE DE L'ENFANT »



Le CHU de La Réunion à dimension régionale dispose d'un plateau technique unique qui, dans le cadre de coopération sanitaire, reçoit des patients de Mayotte, mais aussi de Madagascar ou des Comores. Parmi ces patients, nombre d'enfants subissent à la fois les lourds traitements que leur imposent leur pathologie et la coupure familiale due à l'éloignement. Face à cette situation, dramatique, des citoyens se sont mobilisés, ici pour créer une « Maison des Parents », là pour former des familles destinées à devenir des assistants familiaux. Et l'Association « le Sourire de l'Enfant » leur offre des après-midi récréatifs avec animations.

NOTES



Une politique de soutien pour accompagner ses proches médicalisées en métropole

► **ACCOMPAGNEMENT DES MALADES**



La priorité du Département est d'être au plus proche des Réunionnais, que cela soit dans les bons moments comme dans ceux les plus difficiles. Ce dispositif volontariste permet aux patients, pris en charge par la CGSS dans le cadre d'un transfert sani-

taire, d'être accompagnés par un proche. Entouré physiquement et psychologiquement, le malade est rassuré et son départ est moins pénible tant pour lui que pour l'accompagnant. Aide financière pour le billet d'avion, les frais d'hébergement et de restauration ainsi qu'un pack d'accueil à l'arrivée.

Une politique de soutien pour accueillir les Réunionnais en métropole

► **FAMILLES D'ACCUEIL EN MÉTROPOLE**

Pour que chacun puisse aborder son nouvel environnement en ayant le choix du mode d'hébergement, le Département a développé un réseau de familles en complément des dispositifs de logement déjà existants. Les demandeurs d'emploi dont le projet de mobilité est validé par le CNARM, sont éligibles à ce dispositif pour une durée maximale de 3 mois.

NOTES



SOLIDARITÉ TERRITORIALE



► STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS ET RENFORCER LEUR ATTRACTIVITÉ

Le Département tiendra un rôle majeur dans la construction de cette nouvelle dynamique pour les Hauts. Il pilotera avec le Secrétariat Général des Hauts (SGH) un plan stratégique et se dotera d'outils opérationnels, comme les AMAPéi, pour initier des projets territoriaux.

► METTRE EN ŒUVRE UN PLAN STRATÉGIQUE PARTAGÉ DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS

Le Département veillera à ce que les actions soient menées avec des objectifs en termes de retombées économiques et d'emplois. En tant qu'Autorité de gestion, il veillera à faire du FEADER le

soutien financier résolu du développement des Hauts. Enfin, concernant l'alimentation en eau des Hauts et des zones isolées, le Département définira un plan d'actions partenarial afin d'améliorer la distribution en eau et de sécuriser les exploitations par les aménagements hydroagricoles adaptés.

► SOUTENIR LA CRÉATION DES AMAPÉI

Le Département accompagnera le déploiement des AMAPéi sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau dispositif sera l'outil d'une agriculture différente. Une agriculture renouant avec les fondamentaux que sont le lien de proximité entre producteurs et consommateurs, la qualité et l'authenticité des produits. Les AMAPéi seront également orientées vers l'insertion professionnelle et la valorisation des terres en friche.



NOTES



SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE

Penser les dispositifs afin qu'ils puissent aussi servir de soutien aux petites et moyennes entreprises et aussi à la création d'entreprises, particulièrement l'auto-entreprenariat.

Une politique d'accompagnement des jeunes afin de les emmener vers une insertion professionnelle durable

► LE TREMPLIN POUR L'ACTIVITÉ DES JEUNES (TAJ)



Accompagner les jeunes vers la création d'entreprise à travers une aide financière et de l'accompagnement. Le TAJ soutient le test et le démarrage de l'activité des jeunes en difficultés dans le cadre d'un accompagnement renforcé par des partenaires de la Collectivité.

► PRÉFACE

Préface est un dispositif cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE) en partenariat avec le Réseau Points Chances. Avec cette aide, le Conseil Départemental soutient les personnes en situation précaire qui souhaitent créer leur propre emploi, en prenant en charge les frais liés à la vérification de la faisabilité de leur projet tels que :

- Recherche de fournisseurs ;
- Étude Prévisionnelle d'Installation (ÉPI) ;
- Accompagnement à l'obtention d'un agrément CE ;
- Étude de marché réalisée par des prestataires agréés.

N.B. : La subvention Préface intervient seulement si la demande d'aide ne peut être satisfaite par les dispositifs existants et si la nature des dépenses est en adéquation avec l'état d'avancement du projet.

Cette aide s'adresse au public prioritaire de la Collectivité (bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'ARE, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, bénéficiaires de contrats aidés de type CAE-CUI) souhaitant créer sa propre activité ou emploi.

NOTES



► ADEN

ADEN est une aide financière qui permet aux publics prioritaires de la collectivité (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes en difficultés sociales...) ayant un projet de création d'entreprise économiquement viable, de bénéficier d'un apport personnel sous forme d'un prêt sans intérêt et d'un accompagnement technique durant les deux années suivant la signature du contrat de suivi post-crédation.

Sont éligibles au dispositif ADEN les personnes en difficulté sociale, demandeurs d'emploi, inscrits au Pôle Emploi, âgés de plus de 30 ans, dont les allocations perçues ne doivent pas excéder 10 000 € par an et répondant aux critères suivants :

- Demandeurs d'emploi indemnisés, ayant été inscrits 6 mois minimum au Pôle Emploi au cours des 18 derniers mois ;
- Demandeurs d'emploi indemnisés par le Pôle Emploi ; bénéficiaires du RSA socle, inscrits au Pôle Emploi ;

- Porteurs de projet en test d'activités, accompagnés par la Couveuse REUSIT.

Depuis Juin 2014, Les Elus du Département ont élargi l'éligibilité du dispositif ADEN pour deux catégories de personnes :

- Les agents en insertion au sein de la filière bois de goyavier dans le cadre de leur projet de création d'entreprise afin de leur permettre de créer leur propre activité à la fin de leur contrat, par le biais notamment d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif ;
- Les assistantes maternelles qui intégreront les futures Maisons d'Assistants Maternelles afin de leur permettre de disposer d'un apport personnel au moment de l'intégration.
- Mais est aussi éligible à l'ADEN, au démarrage de l'activité durant la première année, toute personne allocataire du RSA, au moment de l'immatriculation de son entreprise.

NOTES



RÉUNIONNAIS SOLIDAIRES

Direction de la
Communication • AVRIL 2016 • PHOTOS : BRUNO BAMBA



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Hôtel du Département

2, rue de la Source

97488 Saint-Denis Cedex

Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99

www.cg974.fr